



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Número de FDS 367 Date de création 08 February 2017 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: FireMaster Putty, Superwool Sealcoat HT

b - Identification du produit

c - Utilisation du produit

Ce(s) produit(s) est(sont) utilisé(s) dans les domaines de l'isolation thermique, des écrans thermique, du calorifugeage, des joints et joints d'expansion, dans les fours industriels, les fours tunnel, les chaudières et autres équipements de process ainsi que dans le domaine de l'aérospatial, de l'automobile et de l'électroménager et comme systèmes de protection feu passive et dispositifs coupe-feu. (Veuillez vous référer à la documentation technique pour plus d'informations).

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Inclassable selon la Nomenclature de communication des dangers des États-Unis datée de 2012 (29CFR 1910.1200).

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

En cas d'urgence

left intentionally blank

c - Effets chroniques

Non applicable

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPONENTS	CAS NUMBER	% BY WEIGHT
Water	7732-18-5	45 - 60
Alkaline-Earth Silicate Wool ⁽¹⁾	436083-99-7	20 - 40
Silica (amorphous)	60676-86-	15 - 25
Chromium (III) ⁽²⁾	0 16065-	0 - 12
Copper ⁽²⁾	83-1	0 - 6
Molybdenum Trioxide	7440-50-8	0 - 8
	1313-27-5	

⁽¹⁾ **CAS definition:** Alkaline Earth Silicate (AES) consisting of silica (50-82 wt %), calcia and magnesia (18-43 wt %), alumina, titania and zirconia (less than 6 wt %), and trace oxides. This CAS composition also covers Morgan Thermal Ceramics products Calcium-Magnesium-Silicate Wool (CAS no. 329211-92-9) and Calcium-Magnesium-Zirconium-Silicate Wool (CAS no. 308084-09-5).

⁽²⁾ **NOTE:** Only in Superwool E Coating product

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Si les yeux sont irrités, rincer abondamment immédiatement avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage efficace. Ne pas frotter les yeux.

Peau

Si la peau est irritée, enlever les vêtements contaminés. Ne pas frotter ou gratter la peau. Laver les zones en contact abondamment à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

Voies gastro-intestinales

Rincer la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

REMARQUES POUR LES MÉDECINS

Les effets sur la peau et les voies respiratoires sont le résultat d'une légère irritation mécanique temporaire; l'exposition aux fibres n'entraîne pas de réactions allergiques.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

Inflammabilité: 1 Santé: 1 Réactivité: 0 Spécial: 0

b - Dangers NFPA inhabituels

Produits non combustibles, la classe de réaction au feu est égale à zéro. Les matériaux environnants et d'emballage peuvent être inflammables.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Aucune précaution environnementale spécifique requise. Ne pas laisser les matériaux contaminer le réseau des eaux souterraines.

b -

Nettoyer à l'aide d'un matériau absorbant le liquide (comme le sable, la poussière de bois). Laver le site de déversement soigneusement à l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent. Mettre au rebut selon les règlements des gouvernements fédéraux, nationaux et locaux.

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

b - Conteneurs vides

Stocker dans le conteneur d'origine d'usine dans une zone sèche. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker à une température au-dessus de 35°F afin d'éviter une précipitation irréversible de la silice.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

EXPOSURE GUIDELINES			
MAJOR COMPONENT	OSHA PEL	ACGIH TLV	MANUFACTURER'S REG
Alkaline-Earth Silicate Wool	None Established	None Established	1 f/cc, 8-hr TWA
Silica, Amorphous	(80 mg/m ³ + % SiO ₂) or 20 mppcf	None Established	None Established

OTHER OCCUPATIONAL EXPOSURE LEVELS (OEL)

Industrial hygiene standards and occupational exposure limits vary between countries and local jurisdictions. Check which exposure levels apply to your facility and comply with local regulations. If no regulatory dust or other standards apply, a qualified industrial hygienist can assist with a specific workplace evaluation including recommendations for respiratory protection.

b - Mesures techniques

Utiliser dans une zone bien aérée lorsque le produit est soumis à la chaleur.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Utiliser des gants en caoutchouc et un tablier afin d'éviter tout contact direct avec la peau.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Lorsqu'il n'est pas possible ou faisable de réduire les expositions aux poussières alvéolaires par des moyens techniques il est recommandé d'encourager les employés à suivre les mesures de bonne pratique et d'utiliser des protections respiratoires. Pour des expositions à la poussière en-dessous de la valeur limite d'exposition l'utilisation d'équipements de protection respiratoire n'est pas nécessaire, mais des masques anti-poussière du type N-95 ou supérieurs peuvent être utilisés sur la base du volontariat. Se conformer aux standards de protection respiratoire de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et CFR 1926.103 pour les dangers en rapport avec l'exposition particulaire et les aérosols solides que l'on pourra rencontrer dans l'environnement de travail. Pour les informations les plus récentes sur les équipements de protection respiratoire consultez votre fournisseur.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Not applicable
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Sans objet
pH	Non déterminé.
Point de fusion	3000°F (1649°C)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Sans objet
h - Taux d'évaporation	1,00 identique à l'eau
i - Inflammabilité	Ce produit n'est pas inflammable.
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Sans objet
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non applicable
Gravité spécifique	1.2
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Non déterminé.
p - Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
q - Température de décomposition	Sans objet.
r - Viscosité	Non disponible

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Veillez vous référer aux conseils de manipulation et de stockage de la section 7.

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Ce produit n'est pas réactif

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Lors du chauffage au-delà d'une température de 1 650 °F (900 °C) pendant des périodes prolongées, les laines AES commencent à se transformer en mélanges de phases cristallines et amorphes.

11 - Informations toxicologiques

b - Toxicité aigue

PROPRIETES IRRITANTES

Les fibres Superwool donnent des résultats négatifs lorsque testé suivant les méthodes approuvées (Directive 67/548/CEE, Méthode B4). Tout comme les autres fibres minérales et autres fibres naturelles, les fibres contenues dans ce produit peuvent provoquer une légère irritation mécanique provoquer des démangeaisons et plus rarement chez des individus particulièrement sensibles une rougeur temporaire. Contrairement à d'autres réactions irritantes cette irritation n'est pas le résultat d'une réaction allergique ou d'un effet chimique sur la peau mais est causée par un effet mécanique.

c - Epidémiologie

d - Toxicologie

Les fibres contenues dans les produits listés ont été développés afin qu'ils soient rapidement éliminés des tissus pulmonaires. Cette fiable biopersistance a été confirmée par de nombreuses études sur les AES testées conformément au Protocole européen ECB/TM/27 (rev. 7). Lorsque inhalé même à des concentrations à très forte concentration elles ne s'accumulent pas à des niveaux suffisants pour capables de produire un effet pathologique quelconque. Dans des études chroniques vie entière, il n'y avait pas de relation dose effet différent de celle que l'on observe pour la poussière inerte. Les études subchroniques à dose maximum atteignable on produit tout au plus une réponse inflammatoire faible temporaire. Les fibres ayant la même capacité à persister dans les tissus ne produisent pas de tumeurs lorsqu'elles sont injectées dans la cavité péritonéale de rats.

Silice amorphe

Les effets toxiques observés chez l'animal exposé à une dose unique par inhalation de silice amorphe comprennent une inflammation des voies respiratoires supérieures, congestion pulmonaire, bronchite et emphysème. L'inhalation répétée à des concentrations de 50 ou 150 mg/m³ ont résulté en une augmentation pondérale des poumons ainsi que des modifications pulmonaires. Le développement progressif de fibrose n'a pas été observé et les changements pulmonaires observés étaient réversibles. Aucun effet n'a été observé dans cette étude dans le groupe exposé à 10mg/m³. Il n'existe pas de rapport sur les animaux permettant de définir les effets cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

12 - Informations écologiques

Aucun effet d'écotoxicité n'a été signalé pour ces produits.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Afin d'éviter de générer de la poussière durant le stockage, le transport et l'élimination il est recommandé d'utiliser un contenant fermé ou un emballage plastique. Ce conformer à la réglementation fédérale et locale.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III : Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Plusieurs numéros CAS ont été attribués aux laines AES. Toutefois il n'est pas nécessaire de les lister dans l'inventaire TSCA si nécessaire.

CERCLA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen est supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme une substance dangereux au sens de la réglementation CERCLA.

CAA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme un polluant atmosphérique dangereux.

Etats: A notre connaissance les laines AES ne sont réglementées dans aucun état. En cas de doute, contactez votre agence de réglementation locale.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Aucune catégorie du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ne s'applique à ce produit.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

Union européenne : Suivant la note Q de la directive 97/69/CE de la commission européenne ces produits sont exonérés de toute classification cancérigène dans les états membres de l'Union européenne.

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

PRECAUTION A PRENDRE APRES UTILISATION LORS DE L'ENLEVEMENT.

Les isolations haute température (LIHT) sont essentiellement utilisées pour maintenir la température dans un volume clos à 900°C ou au-delà. La température d'exposition maximum a lieu sur la face chaude de l'isolant. La température à l'intérieur de l'isolant décroît de la face chaude vers la face froide dans la mesure où l'isolant s'isole lui-même. Dès lors seule une épaisseur fine de la face chaude de l'isolant se dévitirifie et la poussière alvéolaire générée durant l'enlèvement de l'isolant ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline en général.

L'évaluation toxicologique des effets de la présence de silice cristalline dans des laines d'isolation haute température chauffées artificiellement n'ont pas montrés d'accroissement de toxicité in vivo ou in vitro. La combinaison de différents facteurs comme la fragilité des fibres ou la présence de cristaux noyés dans la structure vitreuse de la fibre et donc non biologiquement disponibles, peuvent expliquer l'absence de toxicité. L'évaluation de l'ARC telle que donnée dans la monographie 68 n'est pas adéquate dans la mesure où la silice cristalline n'est pas biologiquement disponible dans les laines d'isolation haute température après service.

Elimination après usage

De fortes concentrations de fibres et autres poussières peuvent être générées lorsque des produits après-utilisation sont manipulés lors de leur enlèvement. C'est pourquoi l'EFIA et RCFC recommandent:

a) Des mesures de contrôle sont prises afin de réduire les émissions de poussière et

b) Tout le personnel directement impliqué porte un masque approprié pour réduire l'exposition et être conforme aux valeurs limites réglementaires.

Pour plus d'information appelez la hotte line du Programme de suivi des produits Thermal Ceramics au 800-722-5681.

Evaluation de danger SIMD

left blank intentionally

Fiches de données techniques

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.